

@
la loupe

@
venir

En
déb@t

Grancey notre village

N°4

Novembre 2015

Bulletin d'information
de Grancey le Château-
Neuve



Édito

Chers Granceéens,

voici plus de 18 mois
que nous sommes en

charge des affaires municipales.

Avec ce 4^e numéro, nous sommes heureux et fiers de souffler la 1^{re} bougie de ce bulletin qui a pour ambition de communiquer avec chacun d'entre vous. Il permet à chaque parution en complément du site Internet, des réunions de conseil, des panneaux d'affichage, des réunions publiques... de vous informer des événements, des projets, et réalisations qui interviennent sur notre village.

Nous recevons à cet égard de nombreux retours de satisfaction et d'encouragement émanant de tous ceux qui participent à la vie de la Commune.

Pour terminer, le Conseil Municipal s'associe à la douleur des familles des victimes des attentats du 13 novembre 2015 et leur témoigne toute sa compassion.

Patrick Nourissat

Directeur de la publication : P. Nourissat

Ont participé à ce numéro : H. Bidaut,

S. Chevallier, J. Folléa, B. Ganou, A. Lambert,

E. Lambert, L. Lenz, J.-Y. Menguy, P. Mugnier,

C. Ponsot.

Création et mise en page : Studio Préférences

C@rnet

Naissance :

Victoire GUENON le 30 juillet

Décès : Ida GARCIA le 15 octobre

@
la loupe

Réfection des églises de Saint-Germain et Neuve

Il se dit de l'église de St GERMAIN qu'elle pourrait dater de l'an 900, ce qui en fait la plus ancienne église de la contrée.

Fait surprenant, elle est isolée, car il est plus courant de voir de nombreux villages s'articuler autour de ces édifices. Cette construction, bien que plusieurs fois millénaire a déjà subi de nombreux travaux. Les derniers en date sont la réfection des couvertures hors chœur et clocher en 1987.

Une génération fait, une autre profite et la suivante entretient, ainsi va l'immuable cycle de la vie.

Pour rappel et cf. notre bulletin d'information N°2 de mars 2015, le projet de restauration de l'Eglise St Germain avait été initié par l'ancienne municipalité en 2010, évaluant la 1^{re} tranche de travaux d'assainissement et d'extérieurs à un montant de 380 000 € TTC.

La nouvelle équipe avait alors jugé que ce coût était trop élevé pour le résultat

proposé, d'autant plus qu'il obligeait la commune à un emprunt complémentaire, en dépit des financements publics et privés dont le legs Fanjaud.

L'actuel conseil municipal a recentré les objectifs, ajusté les investissements pour ces travaux et proposé un programme d'entretien pour la sauvegarde de l'église et le respect de la dépense publique. Un nécessaire repiquage des toitures et la reprise ponctuelle des maçonneries constitueront le gros des travaux avec pour ambition la préservation du patrimoine.

Il en est de même pour l'église de NEUVELLE, dont la toiture du clocher se détériorait d'année en année, alors que les zingueries se délitaient et dont le renfort en chêne du support de cloche devenait une impérieuse nécessité.

La première réunion de chantier s'est tenue le 16 octobre 2015 et les entreprises pressenties sont dès lors à pieds d'œuvre. Fin des travaux annoncée pour fin mars 2016. ■

Quoi de neuf ?

L'Intercommunalité

Grancey est membre de la communauté de communes des sources de la Tille. La loi NOTRe du 9 mars 2015, prévoit une nouvelle étape dans l'organisation de l'intercommunalité en France. Le périmètre actuel de la CCSTI regroupe seulement 1 000 habitants. Il ne peut rester à cette échelle et doit atteindre au minimum 5 000 habitants. Avec avis de la SDCI, le

préfet a rédigé une proposition d'organisation de la nouvelle intercommunalité en Côte-d'Or. Les élus de Grancey ainsi que les élus communautaires doivent instruire ce dossier et donner leur position pour le 20 décembre 2015 : Valider un projet de regroupement entre la communauté de communes de Selongey et la CCSTI ou faire une contre proposition qui pourrait être notamment une intercommunalité s'élargissant jusqu'à la COVATI.

Études et réflexions

Aménagement centre Bourg

Pour faire suite à l'article très détaillé paru ce printemps dans notre bulletin d'information n°3, à l'information du Maire lors des festivités du 14 juillet, aux conseils municipaux des 16 septembre et 15 octobre 2015, ainsi que sur le site internet communal, le projet « Centre Bourg » vient de rentrer dans une nouvelle phase de validation. Celle-ci ne trouvera son terme qu'à l'issue des réponses des différents subventionneurs.

Avec l'appui de notre programmiste « CESTE », sélectionné en février 2015, nous avons réalisé une première étude de faisabilité. Ceci nous a permis d'établir un cahier des charges et de lancer une consultation pour recruter un architecte. Ouvert à tous, l'appel à candidature initié mi juin avait permis de recevoir 12 dossiers. Après une présélection et la rencontre de 6 candidats, nous avons retenu l'agence d'architecture TRIA. Elle s'est démarquée par sa solide expérience dans ce type de réalisation qui associe réhabilitation et construction, et par le panel de compétences dont

elle est entourée : leur partenariat rodé avec le bureau d'étude fluide DGET, le bureau d'étude structure BED et le cabinet JACOTOT, paysagiste.

Troisième semaine d'août, l'équipe emmenée par TRIA nous a présenté l'avant projet chiffré : fruit d'une bonne analyse, il optimisait les potentialités du site et répondait à notre cahier des charges. La nouvelle estimation budgétaire confirmait l'approche réalisée par CESTE. Cela nous a encouragé à poursuivre l'étude. Sur cet aspect, en particulier, nous avons précédemment consulté Monsieur de LAMBERTERIE, notre interlocuteur à la trésorerie générale, pour vérifier nos capacités financières, en tenant compte des baisses de dotations gouvernementales.

Parallèlement, nous avons invité les architectes des bâtiments de France à venir échanger sur le projet. Globalement en cœur de village, qui plus est, dans un site classé, il est demandé d'ancrer les nouvelles constructions dans la modernité par une approche contemporaine tout en respectant la charte des couleurs définie pour notre village. Cette approche avait déjà été anticipée par le programmiste et par TRIA qui a même continué le rythme des toitures de la Place pour ce nouveau bâtiment. Concernant la Mairie, les fenêtres de toit seront autorisées sur le versant opposé au château et donnant sur la rue Copellerot. Ce dernier point a nécessité de repenser l'aménagement du deuxième étage de manière à ce que les trois bureaux soient bien lumineux et donc exposés sur l'arrière du bâtiment, la partie avant étant réservée à la circulation. La distribution des espaces se fera de la manière suivante : un nouveau bâtiment situé à la place de l'ancienne salle des fêtes et de la maison déjà rasée permettra d'accueillir la maternelle,

le périscolaire et des salles d'activité pour les associations. Le vaste bâtiment recevra au premier étage l'école élémentaire et au deuxième étage dans l'actuel grenier tous les services communaux répartis dans deux bureaux, la salle du Conseil et des pièces d'archives, ainsi que le bureau de la communauté de commune.

Les halles retrouveront leur fonction d'origine en étant réouvertes, permettant ainsi de remettre plus en lien la rue Copellerot avec la place du village par l'intermédiaire d'un jardin public. Plusieurs places de parking y seront aussi intégrées.

Parallèlement au printemps, puis au courant du mois d'octobre ont été rencontrés respectivement, les partenaires institutionnels et financiers du projet, ainsi que les conseillers départementaux, maires du RPI, présidents de la communauté de communes et usagers des ces futurs locaux (enseignants et parents d'élèves, animatrices du périscolaire, DDEN et responsables associatifs).

Des rendez-vous techniques ont aussi eu lieu notamment au SDIS de Dijon pour valider le respect des normes de sécurité et d'incendie du projet. Ce nouvel ensemble réhabilité est le fruit de notre réflexion collégiale animée d'une vision étendue et prospective, dans le prolongement des réalisations de nos prédécesseurs (zone d'activité, logements de la poste, boulangerie, maintien des services publics...). Ainsi, la réhabilitation du centre bourg s'est logiquement imposée à nous comme la priorité des priorités. Nous avons déjà obtenu un premier financement de 59 000 € au titre de la transition énergétique et nous attendons que nos autres demandes aboutissent pour finaliser ce parcours.

Nous allons enfin pouvoir prochainement vous faire partager l'ambition que nous avons pour notre beau village en vous présentant ce projet. **Vous êtes tous conviés à une réunion publique à cet effet le Lundi 14 déc. 2015 à 18h dans la salle de réunion de la mairie.** ■

@
venir
(avenir)

Projets, réalisations

Avancement de la Carte Communale :

Violette Decaux et Denis Villemin, Cabinet retenu pour nous accompagner dans la réalisation de notre carte communale, viennent encore de passer plusieurs demi-journées à s'imprégner de notre village, de son environnement, de son histoire en rencontrant des figures locales. Ces premières contributions de Grancéens sont importantes car elles nous permettent de préserver le caractère original de notre village.

Par ailleurs, l'Etat sera notre principal interlocuteur, et nous savons que depuis le grenelle 2 de l'environnement, avec ou sans document d'urbanisme, il imposera en priorité une densification de l'habitat pour en limiter l'impact environnemental et financier. Ce point nous concerne particulièrement.

Nous commençons à réfléchir à des zones à préserver et d'autres qui nous semblent prioritaires pour la construction.

Cette réflexion vous sera présentée lors d'une première réunion publique dès le début 2016. ■

